# FORMATION DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS | 1 JOUR

Cette formation d'une journée, proposée en intra et en interentreprises, est essentielle. Elle permet aux membres du CSE de savoir sur quoi et comment défendre les intérêts des salariés.

La première partie de cette journée traite des réclamations à l'employeur : Comment les présenter, comment obtenir satisfaction ? Comment les traiter, selon la taille de l'entreprise ? (voir articles L2315-22 et L2315-29 du Code du Travail).

La seconde partie est consacrée à la défense des salariés impliqués dans des procédures disciplinaires : Quel rôle jouer ? Quels objectifs se fixer ? Comment maximiser les chances du salarié dans les procédures de licenciement (voir articles L1232-2 à L1232-5 du Code du Travail).

#### Organisation de la formation :

- Intra en présentiel (dans vos locaux)
- Intra en visioconférence
- Inter en présentiel
- Inter en visioconférence

Code module : 487 Durée : 1 jour / 7 heures

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Public: Membres du CSE

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter

les modalités de mise en oeuvre

#### Objectifs pédagogiques :

- · S'approprier les missions sociales du CSE
- Comprendre les moyens d'actions des élus
- Pouvoir contribuer à la résolution des problèmes quotidiens de l'entreprise et à l'application des textes
- Maîtriser les procédures disciplinaires et le rôle qu'un membre du CSE peut jouer

### Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- · Travail d'échange avec les participants
- · Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situtations et exercices
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

#### Modalités et délais d'accès :

 Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

#### Suivi de la formation :

- Feuille de présence émargée par demie-journée **Modalité d'évaluation** :
- · Questionnaire d'évaluation

# Moyens et assistance pédagogiques (si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

## PROGRAMME

#### 1- Aider les salariés dans leurs réclamations et doléances

1.1 Recueillir les réclamations

Le recueil des réclamations individuelles des salariés (rencontres avec les salariés, boîte aux lettres, etc...)

L'identification des réclamations collectives

Identifier les objectifs :

Qu'attend-on de l'employeur?

Cas où l'employeur ne respecte pas les textes applicables (non-conformité) Cas où les salariés aimeraient des aménagements d'organisation

Cas pour lesquels les demandes ne concernent que des transmissions d'informations

1.2 Connaître les différents moyens d'interagir avec l'encadrement et la direction pour obtenir satisfaction

Les interventions officieuses auprès de la hiérarchie :

Endosser le rôle de médiateur

La formalisation des réclamations dans l'ordre du jour des réunions du CSE (méthode différente selon que l'entreprise a plus ou moins de 50 salariés) : Endosser le rôle de représentant du personnel

La demande d'intervention de l'inspection du travail ou du Conseil de Prud'Hommes : Endosser le rôle de lanceur d'alerte Mise en situation :

sketch d'entretien avec un manager de proximité

1.3 Rédiger les réclamations : Faire connaître ses objectifs et ses attentes La rédaction des textes sur lesquels on s'appuie

La rédaction des raisons pour lesquelles l'employeur devrait vous donner satisfaction

La rédaction des réclamations et doléances en elles mêmes

Exercice : Rédaction de réclamations

#### 2- Assister les employés dans les procédures disciplinaires

2.1 Connaître le cadre réglementaire des procédures disciplinaires et des possibilités d'assistance

L'échelle des sanctions, issue de la convention collective et du règlement intérieur

Les procédures disciplinaires : Cas des sanctions légères et des sanctions lourdes

Le statut de salarié protégé du membre du CSE : Que permet-il ? Qu'interdit-il ?

2.2 Préparer, organiser et structurer la défense d'un salarié impliqué dans une procédure disciplinaire

La demande d'assistance du salarié mis en cause : Quelles informations recueillir ?

Les possibilités de rencontre préalable avec l'employeur

Les éléments de preuve de la faute du salarié ou de l'insuffisance professionnelle

La qualification et la quantification des préjudices pour l'entreprise Le choix d'une stratégie de défense

La préparation matérielle de l'entretien préalable

2.3 Intervenir lors des entretiens officieux ou officiels menant à une sanction disciplinaire

Réactions sur les faits exposés par l'employeur

Présentation des circonstances atténuantes

Rappel des sanctions infligées précédemment lors d'événements similaires 2.4 Rédiger un compte rendu d'entretien préalable

Prise de notes lors de l'entretien

Possibilité d'enregistrement de l'entretien (avec l'accord de l'employeur)

Rédaction du compte rendu : La forme

Transmission du document

Valeur juridique?

487 - V3/20240326



CABESTAN FORMATION

800 formateurs dans toute la France
03 63 78 43 17 contact@cabestan-formation.fr
https://www.cabestan-formation.fr

Siège social : 34 rue Victor Hugo - 90000 BELFORT

**SIRET**: 499 378 503 00027

**Déclaration d'activité :** 43900044490 Organisme agréé par plusieurs OPCO